

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction
des Affaires Culturelles**

Affaires Culturelles

REF : DAC2012014

Signataire : NL/HR

Séance du Conseil Municipal du 11/12/2012

RAPPORTEUR : Abderrahim HAFIDI

OBJET : Signature d'une convention entre la ville d'Aubervilliers et le Théâtre Equestre Zingaro fixant la participation de la commune au réaménagement du dispositif scénique de la salle de représentation - Attribution d'une subvention d'équipement de 50 000 euros pour le réaménagement du dispositif scénique de la salle de représentation.

EXPOSE :

Le Théâtre Equestre Zingaro a souhaité inscrire le spectacle CALACAS, nouvelle création de Bartabas, dans un autre dispositif scénique et scénographique que le cercle qu'il utilise depuis plusieurs spectacles.

Le bâtiment du Théâtre Equestre Zingaro étant constitué d'un espace unique pour la salle et pour la scène, le projet nécessite son réaménagement complet et un dispositif scénique totalement nouveau, composé d'une double scène : l'une située derrière les gradins accueillant les spectateurs, l'autre au centre du chapiteau.

Compte tenu de l'ampleur de cette opération, le Théâtre Equestre Zingaro a sollicité pour sa réalisation le soutien financier de deux partenaires institutionnels : la Région et la ville d'Aubervilliers.

En raison de l'intérêt local présenté par ce nouveau développement du projet du Théâtre Equestre Zingaro, la commune d'Aubervilliers s'est impliquée fortement dans le montage de l'opération en acceptant d'y contribuer financièrement et en intervenant auprès des collectivités partenaires pour favoriser la finalisation du plan de financement.

A l'issue du tour de table des partenaires institutionnels, celui-ci se présente comme suit :

	MONTANT PARTICIPATION (EUROS)	PART FINANCEMENT
Conseil Régional	196 775	19,48%
Ville	50 000	4,95%
Théâtre Equestre	763 537	75,57%
Coût prévisionnel HT du projet	1 010 312	100%

S'agissant de la participation communale pour l'opération de réaménagement du Théâtre Equestre, celle-ci revêt la forme d'une subvention d'équipement qui a été inscrite au budget primitif 2012.

Pour permettre son versement, le Conseil Municipal doit prendre deux délibérations, la première qui autorise le maire à signer avec Zingaro la convention fixant les modalités de participation de la commune à l'opération de réaménagement de l'espace scénique et la seconde qui décide de l'attribution d'une subvention d'équipement de 50 000 euros pour sa réalisation.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ces deux délibérations.

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2012014

Signataire : NL/HR

OBJET : Attribution d'une subvention d'équipement de 50 000 euros pour le réaménagement du dispositif scénique de la salle de représentation.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 12 avril 2012 approuvant le Budget Primitif 2012,

Vu le plan de financement présenté par le Théâtre Equestre Zingaro pour le réaménagement de sa du dispositif scénique de la salle de représentation,

Considérant l'intérêt de contribuer à la réalisation d'un projet indispensable au développement du Théâtre Equestre Zingaro et soutenu à ce titre par l'ensemble des partenaires institutionnels,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'attribuer une subvention d'équipement de 50 000 euros au Théâtre Equestre Zingaro. La dépense est inscrite au budget communal à l'imputation 705/20421/313.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 14/12/2012

Publié le : 18/12/2012

Certifié exécutoire le : 18/12/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2012014

Signataire : NL/HR

OBJET : Signature d'une convention entre la ville d'Aubervilliers et le Théâtre Equestre Zingaro fixant la participation de la commune au réaménagement du dispositif scénique de la salle de représentation.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 12 avril 2012 approuvant le Budget Primitif 2012

Vu le plan de financement présenté par le Théâtre Equestre Zingaro pour le réaménagement de sa salle de représentation et de ses dispositifs scéniques,

Considérant l'intérêt de contribuer à la réalisation d'un projet indispensable au développement du Théâtre Equestre Zingaro et soutenu à ce titre par l'ensemble des partenaires institutionnels,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer une convention avec le Théâtre Equestre Zingaro déterminant le niveau et les modalités de la participation financière de la ville d'Aubervilliers au projet de réaménagement du dispositif scénique de la salle de représentation du Théâtre Equestre Zingaro.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 14/12/2012

Publié le : 18/12/2012

Certifié exécutoire le : 18/12/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué